

Mesures proposées par la Ville de Paris
dans le cadre de la stratégie de dé-confinement lié à la pandémie de COVID-19

Version du lundi 25 mai 2020

Contexte

Pour lutter contre la pandémie de COVID-19, le confinement général des Français a été décrété le 17 mars 2020. Le dé-confinement progressif a débuté le 11 mai 2020. La Maire de Paris, après concertation avec les Maires d'arrondissements et l'ensemble des groupes politiques, s'est prononcée en faveur de différentes mesures détaillées ci-dessous.

1- Se protéger soi et les autres

D'ici à la découverte d'un vaccin et de traitements efficaces, le meilleur rempart contre le virus reste le respect des mesures de distanciation physique et des gestes barrières indiqué par les autorités sanitaires.

Fourniture de masques à la population

La Ville de Paris a commandé à des entreprises **2,2 millions de masques – soit un pour chaque Parisien - en tissu lavables et réutilisables 10 à 20 fois**, répondant aux normes fixées par les autorités sanitaires. Fabriqués majoritairement à Paris, ils sont distribués **gratuitement** depuis le 11 mai dans les pharmacies. Toutes les Parisiennes et tous les Parisiens pourront retirer leurs masques d'ici le mois de juin, en s'inscrivant sur paris.fr. Un masque en tissu sera envoyé à toutes les personnes âgées ainsi qu'à toutes les personnes en situation de handicap inscrite au fichier Chalex (qui permet aux Parisiens les plus vulnérables d'être suivis et accompagnés par la Ville).

Un premier lot de 250.000 masques à usage unique a été livré la semaine du 11 mai aux mairies d'arrondissement pour qu'elles puissent les distribuer aux personnes fragiles, aux associations et aux commerçants.

En lien avec la Préfecture de la Région Ile-de-France, la SNCF et la RATP, la Ville a participé à la distribution d'un million de masques à usage unique dans le réseau Métro-RER.

La Maire a également demandé au Gouvernement que le port du masque puisse être rendu obligatoire à Paris, compte tenu de la densité de la ville.

Mise à disposition du gel hydro-alcoolique et de savon

Des distributeurs de gel hydro-alcoolique et de savon seront progressivement installés dans les équipements publics et sur l'espace public, en lien avec les opérateurs de transport et les commerces. Une attention particulière sera mise afin de soutenir la production locale.

Depuis le 11 mai, 1 500 abris voyageurs (soit 3 sur 4) et l'ensemble des 435 sanitaires automatiques sont équipés de distributeurs de solution hydro-alcoolique par JCDecaux.

La Ville développe également d'autres projets, avec Eau de Paris, pour installer du savon sur les fontaines d'eau potable.

Réalisation de tests de dépistage

Les campagnes de dépistage, qui ont notamment concerné en priorité les résidents et personnels des EHPAD de la Ville, ont été étendues aux agents municipaux. Tous les agents de la Ville souhaitant en bénéficier peuvent en faire la demande depuis le 5 mai. La priorité est donnée aux agents présentant des symptômes ainsi qu'au personnel des crèches et écoles et aux agents qui travaillent sur l'espace public et en contact avec le public. Un dépistage sera également proposé, sur la base du volontariat, aux parents d'élèves dans les établissements identifiés à partir des données épidémiologiques sur la circulation du virus à Paris. Ce dispositif a vocation à être généralisé par la suite à l'ensemble des écoles parisiennes.

Des tests virologiques (PCR) ont été commandés à cet effet. Plusieurs lieux sont ouverts, comme l'Hôtel-Dieu où jusqu'à 400 personnes sont déjà dépistées chaque jour, ou l'hôpital Rothschild (19e), où un "drive" a été mis en place. La Ville a également précommandé 150 000 tests sérologiques, en attente d'homologation. Enfin, une **cartographie de Paris** est actuellement dressée par l'AP-HP, avec l'aide de la Ville, afin d'être en mesure de dépister massivement pour éviter la réapparition de clusters s'il apparaissait que certains quartiers étaient davantage touchés par l'épidémie.

Proposer un hébergement individuel des malades

En partenariat avec une coalition d'acteurs (AP-HP, professionnels de santé, acteurs de la médecine de ville, le groupe Accor) une opération appelée « **Covisan** » a été lancée afin de **mettre à disposition des chambres d'hôtel à proximité des hôpitaux** pour les personnes testées positives au Covid-19. Elles pourront **disposer d'une chambre pendant deux semaines et d'un suivi médical adapté** afin d'éviter les surcontaminations familiales ou de voisinage.

Sensibiliser les plus jeunes

La Ville de Paris et UNICEF France lancent #coronastop, une campagne de vidéo digitale mettant en scène plusieurs artistes pour sensibiliser les jeunes citoyens aux gestes barrières. Toutes les vidéos sont disponibles sur la chaîne youtube de la Ville de Paris.

2- Adapter le fonctionnement de la Ville

Réouverture des établissements scolaires

Après la pré-rentree des personnels le 11 mai, les enfants dont les familles le souhaitent ont été accueillis à partir du 14 mai dans leur école de secteur, selon des conditions de nombre et dans la limite de la capacité d'accueil fixée par établissement pour faire respecter l'ensemble des règles préconisées par le protocole sanitaire. 92% des écoles maternelles et élémentaires parisiennes ont ainsi pu rouvrir le 14 mai.

Trois publics scolaires seront prioritairement accueillis pour donner au dé-confinement progressif son plein sens social, pédagogique et économique.

- Sont ainsi accueillis à temps plein les enfants dont les parents exercent **une profession indispensable à la lutte contre le COVID 19, à la gestion de la crise, ou en lien avec la reprise de l'activité liée à la sortie de confinement**, notamment les soignants, pompiers, policiers, travailleurs sociaux, professeurs et personnels municipaux, personnels de la RATP et de la SNCF.
- Priorité est également donnée aux élèves de Paris fréquentant les classes de **Grande section de maternelle, de CP et de CM2**.
- Au même titre, il est proposé de recevoir les **élèves issus de familles répondant à des situations prioritaires de fragilité ou de vulnérabilité sociale et scolaire** : enfants en situation de handicap, enfants pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance, enfants qui ne peuvent pas suivre leurs cours à la maison et en risque de décrochage scolaire, avec une attention particulière aux écoles situées en éducation prioritaire.

Ces enfants sont accueillis au sein de groupes, toujours inférieurs à 15 élèves, le plus souvent limités à 10-12 pour les écoles élémentaires, et inférieurs à 10 enfants pour les écoles maternelles. Au total, ce sont environ 15% des élèves des écoles primaires qui seront accueillis durant les deux premières semaines, soit environ 20 000 enfants, sur un total de 130 000.

Un premier bilan sera réalisé à la fin du mois de mai sur les conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements scolaires. En fonction des résultats, d'autres familles pourront progressivement être accueillies.

La **mobilisation des services est totale** pour assurer le nettoyage des écoles parisiennes (près de 800 locaux), équiper chaque établissement d'un kit comprenant du gel hydro-alcoolique, des masques fournis

par l'Éducation Nationale et la Ville de Paris et réorganiser les salles de classes avec du marquage au sol pour faciliter le respect de la distanciation physique.

La Ville de Paris organisera de son côté le **dépistage de ses agents fréquentant les établissements scolaires**. Pour aller plus loin, les abords de l'école feront également l'objet d'une attention particulière à travers la **piétonisation de certains espaces aux horaires d'arrivée des enfants** ou des aménagements spécifiques pour éviter les afflux devant les établissements.

Concernant les crèches, 230 pourront être ré-ouvertes, offrant ainsi 4500 places, pour finalement accueillir 20 à 25% des enfants.

Déplacements

Conformément à ce que demandait la Ville de Paris, **le port du masque est obligatoire dans les transports**, et du **gel hydro-alcoolique** est disponible dans les **stations de métro**. Elle veille à ce qu'il en soit de même aux arrêts d'autobus et de tramway ainsi que dans les stations Velib'.

Afin d'éviter un retour à l'usage de la voiture, dont les émissions aggraveraient la crise sanitaire, et de limiter le plus possible le nombre d'usagers du métro, la Ville de Paris développe **des pistes cyclables, notamment le long des lignes de métro 1, 4, et 13**, en concertation avec l'État et la région. Un maillage plus large encore est actuellement à l'étude pour relier les axes parisiens aux aménagements cyclables que les villes voisines sont en train de mettre en place.

À partir du 11 mai, outre la rue de Rivoli, cela concernera aussi l'avenue du Général Leclerc, le boulevard Saint-Michel, le tunnel de l'Etoile et la Porte Maillot. 50 kilomètres de pistes cyclables supplémentaires s'ajoutent ainsi aux 1040 km qui existent déjà dans la capitale. De **nouveaux parkings relais reliés au réseau cyclable** ont également ouverts dans des parkings et dans les parcs de stationnement depuis le 11 mai, soit 2000 places réparties sur 30 sites différents aux portes de Paris, gratuites pour les titulaires du pass Navigo.

Des trottoirs sont élargies, et une trentaine de nouvelles rues sont aussi piétonnisées, notamment autour des écoles, pour permettre d'éviter les regroupements, ainsi que les abords des gares, notamment autour de la gare Montparnasse pour commencer, et les gros pôles comme les Halles pour éviter les engorgements.

Usage des équipements de plein air

Depuis le 11 mai, certains espaces publics ont été rouverts par la préfecture, en accord avec la Ville (Bois de Vincennes et de Boulogne, Champ-de-Mars, esplanade des Invalides, voies sur berges). Les activités physiques individuelles sont désormais autorisées sans restriction horaire sur l'ensemble de la capitale.

La Maire a par ailleurs demandé la réouverture, pour la promenade uniquement, des parcs et jardins de la Ville, avec port du masque obligatoire. Le Gouvernement n'a pas encore donné son accord.

Les cérémonies de recueillement et d'obsèques dans les cimetières parisiens sont autorisées dans la limite de 20 personnes. Le recueillement des familles sur la sépulture de leurs proches est autorisé en matinée et le dimanche.

Alors que l'été approche avec son lot de festivités traditionnelles, **l'opération Paris Plage sera maintenue**, mais "dans une forme allégée".

3- Accompagner les plus vulnérables

L'action spécifique de la Ville à destination des plus vulnérables a été renforcée (personnes âgées isolées ou fragiles, familles à faibles revenus, personnes en situation de handicap, étudiants et locataires du parc social parisien). *Pour le détail précis de ces mesures voir le document "Mesures prises par la Ville de Paris dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19", p. 4 et 5.*

Afin de renforcer la solidarité dans la capitale, la Ville soutient également le secteur associatif en apportant notamment son aide financière à 53 associations œuvrant dans sept arrondissements concernés par la Politique de la ville (quartiers prioritaires), à 67 associations afin de financer 79 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires, à 17 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de

l'année 2020 ou encore à 31 associations au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes. Le Conseil de Paris a également approuvé le 18 mai un dispositif d'aide exceptionnelle aux familles parisiennes les plus démunies, ainsi que le principe de la gratuité d'utilisation pendant l'été 2020 des bassins éphémères au sein de plusieurs centres sportifs.

4- Soutenir la société parisienne et les forces vives de notre ville

Soutien aux PME, aux commerces, aux artisans

Lors du Conseil de Paris du 18 mai, un plan global de 200 M€ a été adopté afin de soutenir les entreprises, les acteurs culturels et associatifs. Le soutien aux acteurs économiques comprend notamment :

- Des mesures d'exonérations de loyers auprès des bailleurs de la Ville (75 M€), notamment pour les TPE fermées et les associations. Les autres acteurs économiques pourront bénéficier également d'une exonération jusqu'à six mois, en fonction de l'impact de la crise sur leur chiffre d'affaires.
- Une exonération de 6 mois de droits et redevances (droits de voirie, terrasses, étalage, redevance de déchets non ménagers, redevances des commerçants des marchés alimentaires, des puces et commerces ambulants, redevances taxis) (40 M€).
- Des aides en investissement pour les commerces, artisans, entreprises culturelles et jeunes entreprises innovantes (6 M€)
- Un plan de soutien du secteur du tourisme (5 M€)
- Des aides à destination des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (4 M€)

La Ville aidera par ailleurs les commerçants et artisans à utiliser les espaces extérieurs pour faciliter le respect des normes de distanciation physique et pour proposer de nouveaux espaces de vente ou de nouvelles terrasses. Un kit méthodologique et logistique tactique afin de faciliter la reprise des commerces leur sera offert. Les restaurateurs et cafetiers pourront également étendre la surface de leurs terrasses gratuitement jusqu'en septembre grâce à des options d'extension sur les places de stationnement ou devant des vitrines de commerces.

La Maire souhaite par ailleurs renforcer l'accès des TPE/PME aux marchés publics de la Ville, sous la forme d'un *5 mall business act* parisien avec pour objectif que 9 prestataires sur 10 de la Ville soient des TPE/PME à l'horizon 2025.

Toujours afin de soutenir les acteurs économiques parisiens, la Ville a également créé un **annuaire de près de 900 commerçants** qui proposent des **livraisons à domicile** (carte disponible sur paris.fr). Un système de commande et de livraison à domicile ou de retrait à l'entrée des **9 marchés couverts de paniers alimentaires** a aussi été mis en place.

Les **marchés alimentaires et non alimentaires de plein-air ont ré-ouverts depuis le 12 mai**, en respectant les distanciations sociales. Restent fermés jusqu'à nouvel ordre les centres commerciaux et grands magasins de plus de 40.000m² de la capitale, les restaurants, cafés et bars, les cinémas, salles de spectacles (concerts, théâtre, danse, opéra, cabarets, discothèques), les lieux de sport, les piscines, les salles polyvalentes et les salles des fêtes.

5- Soutenir le secteur culturel et associatif

Dans le domaine de la culture, **un plan en 4 étapes est annoncé pour la réouverture progressive des lieux culturels parisiens :**

- Mise en conformité sanitaire des théâtres, musées et « grands lieux culturels » parisiens à partir du 11 mai ;
- réouverture partielle des musées parisiens « en privilégiant certaines de leurs salles et certaines de leurs collections pour qu'on ne dépasse jamais l'objectif de groupes successifs de 10 personnes dans l'espace public » à la mi-juin ;
- réouverture progressive de certains parcs et jardins « arrondissement par arrondissement, où l'on pourrait faire de la musique, du théâtre, des lectures » en juillet ;
- préparation de l'événement « Mois d'Août de la culture », en partenariat avec des collectivités de la métropole du Grand Paris et le festival Off d'Avignon, qui permettra de passer des commandes artistiques à des auteurs et de les présenter à un très large public dans un espace public repensé

(« concerts, de danse, de cinéma, d'installations et de spectacles, dans les parcs, jardins et sur de petites places à Paris »), grâce à une enveloppe dédiée de **500 000€**.

Le Conseil de Paris a validé le 18 mai la **création d'un fonds de soutien doté de 15 M€**, auquel les établissements culturels municipaux pourront accéder selon leurs besoins. Au sein de cette enveloppe, **12 M€ concernent les subventions exceptionnelles pour les lieux et acteurs culturels les plus fragiles soutenus par la Ville, 1,4 M€ est alloué au cinéma dont 300 000€ pour les cinémas indépendants, 500 000€ pour le Centre national de musique, 700 000€ pour le fonds d'urgence au spectacle vivant (théâtre, arts de la rue, cirque...) et 50 000€ pour le fonds de solidarité d'urgence de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.**

Paris participe aussi avec le Ministère de la Culture à la création d'un fonds d'urgence pour le spectacle vivant, à titre exceptionnel et temporaire, afin d'apporter des aides urgentes aux entreprises de spectacles fortement fragilisées par la pandémie du COVID 19, en raison de leur arrêt total d'activité depuis le 14 mars.

Pour les acteurs associatifs, la Ville a décidé, dès le début de la crise, d'anticiper l'attribution des subventions prévues pour renforcer la trésorerie des associations. La Ville créera également un fonds de soutien doté de 10 millions pour ses associations. Une aide financière a également été décidée le 18 mai pour plusieurs associations œuvrant dans le domaine social et solidaire (*voir le point 3 « Accompagner les plus vulnérables »*).

6- Promouvoir l'engagement citoyen et démocratique

A la suite des nombreux élans de solidarité qui ont émergé depuis le début de la crise sanitaire, une réflexion est en cours afin d'encourager tous ceux qui le souhaitent à **devenir volontaires de Paris** et les accompagner dans cette démarche en termes de **formation**. Un ambitieux programme de **recrutement de services civiques** sera également mis en œuvre afin de donner une place prépondérante à la **jeunesse parisienne**.

Une **assemblée citoyenne** viendra également renforcer la démocratie participative pour associer davantage les Parisiennes et les Parisiens à la prise des décisions qui les concernent. Cette démarche s'inscrit dans la ligne du conseil municipal citoyen.

Liens et contacts

Sur paris.fr, retrouvez [les pages d'actualités dédiées à la pandémie](#) et contactez la Délégation Générale aux Relations Internationales de la ville de Paris [par mail](#)